

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE LA TALAUDIÈRE

Département de la Loire

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du 3 novembre 2025**

Matière Finances

Objet Construction d'un Pôle artistique sur le site de l'ancienne école « V-Hugo »
Modification n°1 : Lot n°5 – « Charpente – Couverture - Etanchéité » Groupement ABC
BORNE/CECOIA
Approbation
2025DE11FI113

Le Maire certifie

1°- Le 3 novembre 2025, les membres du conseil municipal de la commune de la Talaudière légalement convoqués le 27/10/2025 conformément aux dispositions de l'article L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis en salle du conseil de la Mairie de la Talaudière sous la présidence de Madame Ramona GONZALEZ GRAIL Maire de la commune.

2°- Le nombre des Conseillers en exercice, au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 29 membres présents ou représentés, à savoir :

Présents

1- Ramona GONZALEZ-GRAIL	11- Dominique VAN HEE	21- Christophe DELISLE
2- Daniel GRAMPFORT	12- Thérèse GRAVA	22- Dimitri BALADIER
3- Marie-Christine PERSOL	13- Marc ARGAUD	23- Chaneze TIFRA
4- Pierre CHATEAUVIEUX	14- Marie-Noëlle MORETON	24- Josette FRECON
5- Jacqueline PERRICHON	15- Jean-Paul BLANC	25- Annie DOMENICHINI
6- Damien LAMBERT	16- Gilles MORETON	26- Dominique ROBERT
7- Nathalie CHAUPUIS	17- Dominique SOUTRENON	27- Jean-Luc REYMOND
8- Philippe GUYOT	18- Fabienne MOREAU-SZYMICZEK	28- Laurie DEVOUASSOUX
9- Suzanne DOMPS	19- Carole GRANGE	29- David PIGET
10- René DIMIER	20- Florence DE VITO	

Représentés :

Suzanne DOMPS par Marie-Christine PERSOL
Fabienne MOREAU-SZYMICZEK par Ramona GONZALEZ GRAIL
Carole GRANGE par Pierre CHATEAUVIEUX
Chaneze TIFRA par Jacqueline PERRICHON

Secrétaire élu pour la durée de la session : Daniel GRAMPFORT

Madame le Maire rappelle les délibérations des 27 mai 2024 et 07 mars 2025 par lesquelles le Conseil municipal l'a autorisée à signer les marchés de travaux avec les entreprises retenues à savoir :

Le 27 mai 2024 :

N° Lot	Intitulé du lot	Nom du titulaire	Montant HT de l'offre
1	DESAMIANTAGE	STOP AMIANTE	138 106.88
2	DEMOLITIONS	LAGRANGE TP	110 359.00
TOTAUX			248 465.88

Et le 17 mars 2025 :

N° du lot	Intitulé	Candidat retenu	Montant HT de l'offre
3	TERRASSEMENT VRD ABORDS	TRAVAUX PUBLICS ROLLAND	111 930.25€
4	GROS OEUVRE	ENTREPRISE BRUNEL	359 000.00€
5	CHARPENTE / COUVERTURE / ETANCHEITE	Groupement ABC BORNE/CECOIA	226 244.58€
6	FAÇADES	BOUTIN FAÇADES	180 797.01€
7	MENUSIERIES EXTERIEURES	SERODON et Associés	149 077.00€
8	METALLERIE	M2B ROANNE	57 605.64€
9	MENUISERIES INTERIEURES	MENUISERIE BÉAL	179 536.52€
10	PLAFOND / PLATRIERIE/	PLATREC	220 263.41€

	PEINTURE/ FAIENCE / RESINE CIRCULABLE		
11	CHAPE	SATIBAT CHAPE	57 077.10€
12	SOLS SOUPLES	COURBIERE Fils	44 030.47€
13	ASCENSEUR	TK ELEVATOR	26 550.00€
14	ELECTRICITE/CFA	NOALLY	105 000.00€
15	CHAUFFERIE / VENTILATION / PLOMBERIE	BENETIERE	212 504.43€
TOTAUX			1 929 616.41

Aujourd'hui les travaux sur le bâtiment R+1 pour l'aménagement du Pôle artistique sont en cours et il est nécessaire de passer une modification consécutive au changement des travaux à réaliser sur le lot n°5 CHARPENTE / COUVERTURE / ETANCHEITE par le groupement d'entreprises ABC BORNE/CECOIA. Ce changement par rapport aux travaux initialement prévus entraîne une moins-value de 37 413.36€ hors taxes et une plus-value de 42 178.54€ hors taxes

Ce changement dans la nature des travaux conduit à la modification suivante :

N° Lot	Intitulé du lot	Nom du titulaire	Montant de la modification en € H.T.
5	CHARPENTE / COUVERTURE / ETANCHEITE	Groupement ABC BORNE/CECOIA	+ 4 765.18

Le nouveau montant du marché s'élève à 231 009.76€ hors taxes soit 277 211.72€ toutes taxes comprises

Le CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des suffrages exprimés (Par 23 voix pour, 6 voix contre)

Après avoir entendu les explications de Madame le Maire :

- Approuve le nouveau montant du marché
- Autorise Madame le Maire à signer l'avenant ainsi que tous les documents se rapportant à ces derniers dans leur exécution.

Certifié exact,

LA TALAUDIÈRE, le 3 novembre 2025

**Le Maire,
Ramona GONZALEZ-GRAIL**



Publiée le : 06/11/2025

Transmise au Représentant de l'État le : 05/11/2025

**Le Secrétaire,
Daniel GRAMPFORT**



Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon situé au 184 Rue Duguesclin, 69433 LYON CEDEX 03, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr